

## Un nouveau statut des IASS très loin de la « catégorie A + » !

*« Tout ça pour ça » pourrait être la formule résumant le dossier de « revalorisation » du corps des IASS*

### Un peu d'Histoire syndicale...

Depuis les années 1990, différents projets de reclassement des IASS en catégorie « A + » ont tour à tour été évoqués par différents ministres, travaillés par l'administration puis ont tous avorté :

- alignement sur la grille du corps des **inspecteurs du Travail**, (fin des années 80)
- création d'un corps des « **administrateurs de santé** », (Projet d'Emmanuelle Mengual, ex directrice de l'ENSP de Rennes) par une fusion du corps des IASS avec celui des directeurs d'Hôpitaux. (Années 90)
- fusion avec le corps des **inspecteurs de la jeunesse et des Sports (IJS)**: projet de Michèle Kirry, ex-DRH, de création d'un corps « d'inspecteur de la Santé, Jeunesse et des Sports et Cohésion sociale » (Année 2012)

Ce dernier, le plus sérieusement avancé en son temps, avait obtenu un arbitrage favorable du 1<sup>er</sup> Ministre sous forme d'un « bleu budgétaire », mais a échoué en raison de l'opposition ...du syndicat UNSA de Jeunesse et Sports, voyant d'un très mauvais œil la dilution de la spécificité « Jeunesse et Sports » dans un ensemble plus large...

**On voit bien là les contradictions générées par le syndicalisme corporatiste de « métiers » incarné par l'UNSA**, qui conduit son syndicat de cadres de Jeunesse et Sports à s'opposer in fine à leurs collègues de Santé Cohésion Sociale du... SNIASS-UNSA, qui lui, était favorable au projet. L'UNSA s'est donc à cette occasion tirée une balle dans le pied !

Le projet a alors été retiré par Mme Kirry, prenant acte de ce refus du syndicat majoritaire des IJS !

**La CGT**, à l'époque rétive à la fusion des corps de fonctionnaires, lorsqu'elle conduisait à créer un corps

doté de missions hétéroclites, avait toutefois noté que la fusion projetée des deux corps permettait aux IASS d'accéder enfin en carrière linéaire à la hors échelle A de la fonction publique, avec des rémunérations correspondantes très supérieures à celles de l'échelle chiffre, « pot commun » de la grande majorité des fonctionnaires...Ce qui constituait la marque véritable de la catégorie « A+ », à l'instar des statuts des inspecteurs du Travail, des directeurs d'hôpitaux, des inspecteurs Jeunesse et Sports, corps souvent comparés aux IASS.

Face à ce nouvel échec, **les IASS ont dû se contenter de la création d'un grade sommital « d'inspecteur de classe exceptionnelle » -ICE- « grafé »**, dans l'attente d'une hypothétique revalorisation à venir des autres grades...

Pour tenter de clore ce parcours semé d'embûches et d'échecs successifs, la DRH nous a présentée en novembre 2016 un nouveau projet statutaire, dans le cadre contraint du « PPCR ». (Protocole sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations »)

Après plusieurs retouches de la part de la Fonction Publique et du Budget, ce projet débouche maintenant sur **un simple réaménagement de la grille actuelle des IASS**, au prix d'une fermeture du corps à la promotion interne pour nos collègues de la catégorie B, qui ne peuvent plus y accéder par la voie de la liste d'aptitude !!

### Une catégorie A+ en « mode VIP »

**La CGT** qualifie ce nouveau statut de « **grande illusion** », pourquoi ?

**Le grade d'ICE en « A+ » perdure** : son échelle de rémunération « lettre » (A et B) est circonscrite à une poignée d'agents « grafés », c'est-à-dire exerçant des fonctions spécifiques avec de plus une condition d'ancienneté importante dans les dites fonctions, le tout enserré par un double « contingentement » de postes (200 agents maximum dont 50 seulement susceptibles d'atteindre la hors échelle B).

Pour tenir compte des incidences de la fusion des grades d'IPASS et IHC, des revalorisations indiciaires supplémentaires ont été prévues afin d'éviter des inversions dans les reprises d'ancienneté.

**Pour résumer, une catégorie « A+ » refermée sur elle-même**, coupée des autres grades, en mode « VIP »

donc...La grande majorité du corps n'aura jamais accès à ce « grade d'élite », car elle n'occupera jamais d'emplois correspondant « à un niveau particulièrement élevé de responsabilités », selon la terminologie employée.

**La fusion des grades d'inspecteur principal et d'inspecteur hors classe revient à ajouter tout au plus un échelon supplémentaire en fin de carrière d'IPASS.** (+ 38 points net). Mais en contrepartie de cette fusion, la fonction publique a finalement imposé **un rallongement de carrière** du nouveau grade d'IHC. A l'origine prévu à 17 ans 6 mois, il passe maintenant à 20 ans.

Enfin, le vrai enjeu de cette fusion était de permettre aux IPASS de percevoir le montant des primes d'IHC. Ce ne sera pas le cas puisque la mise en œuvre du RIFSEEP ne distingue plus les montants de primes par grades mais par fonctions exercées !

**Mais surtout, pour la majorité des agents du corps qui appartiennent au 1<sup>er</sup> grade d'IASS,** il s'agit de retouches cosmétiques avec un léger réaménagement de début de carrière et la fusion des 11<sup>èmes</sup> et 12<sup>èmes</sup> échelons actuels en fin de grade. Pour ce grade également, la durée de carrière passe de 20 ans à 25 ans et l'échelon d'inspecteur élève n'est finalement plus revalorisé !

Au final, les gains indiciaires dont devront se contenter la plupart des agents n'appartenant pas au grade d'ICE sont proches du « droit commun » du protocole PPCR pour la catégorie A, soit **24 points brut supplémentaires en moyenne, dont 9 points liés à la simple transformation de primes en points,** ce qui est totalement neutre en termes de revalorisation ! (les primes sont réduites à hauteur de la revalorisation indiciaire)

### Quel bilan tire la CGT de ce long processus ?

*Au final, après des années de revendications, la grande majorité des membres du corps aura perçu quelques miettes, en réalité 15 points d'indice supplémentaires en moyenne, hors transfert primes/points, et ce, à l'issue de la montée en charge de la revalorisation, en 2019 seulement!*

De plus, la grille ne touchant pas aux indices sommitaux des grades d'inspecteur et d'inspecteur hors classe, **il fige dans le temps la situation des collègues qui vont être bloqués dans les indices terminaux de ces grades jusqu'à leur départ en retraite** (36,67 % des inspecteurs appartiennent aux 3 derniers échelons et 48 % des inspecteurs hors classe sont au dernier échelon)  
*Sources : chiffres DRH au 31 décembre 2015.*

**Enfin, ce statut est inacceptable vis-à-vis de nos collègues de catégorie B** qui ne pourront plus passer inspecteur par liste d'aptitude. En effet, pour décrocher le « A+ », dont on voit qu'il est en trompe l'œil, la DRH a dû concéder

auprès de ses interlocuteurs interministériels une fermeture du corps des IASS aux « B ». (l'accès par concours interne demeure)

Outre le fond de cette affaire, et la situation d'injustice créée, **la CGT** conteste l'argument technique avancé : En effet, selon la doctrine exposée de longue date par la Fonction Publique, l'interdiction faite aux agents de catégorie B d'accéder à un corps de « A+ » est liée au fait que les rémunérations en hors échelle lettre ne doivent pas leur être accessibles en carrière « linéaire ». Or, c'est déjà le cas puisque le grade d'ICE est depuis 2011 un « grade à accès fonctionnel » qui bloque la carrière des agents qui ne sont pas sur des fonctions définies !

Contre toute attente, compte tenu de ses positions constantes prises au fil des mois, le SNIASS-UNSA a été la seule organisation, selon ses propres termes, « à se contenter de ce texte-là » qui marque « un petit peu mieux » par rapport à la situation actuelle...

### L'étrange volte-face du SNIASS-UNSA...

Après avoir critiqué pendant des mois les insuffisances notoires du projet de revalorisation du corps des IASS, **dans le cadre d'une intersyndicale** issue des organisations présentes à la CAP des IASS, le SNIASS-UNSA a soudain « viré de bord » en trouvant ce projet acceptable au comité technique ministériel du 3 novembre 2016.

**Le SNIASS-UNSA a ainsi de fait quitté et affaibli l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-UNSA qui se battait depuis des mois de manière unitaire pour obtenir un véritable statut de A + !**

Depuis, c'est la surenchère verbale : le SNIASS estime avoir obtenu « un vrai statut de A + en 3 grades ».

Il en profite en prime pour fustiger les autres organisations syndicales ayant voté contre ce projet, les accusant de s'opposer au passage des IASS en catégorie A +...

**La CGT** dénonce cette mauvaise foi manifeste, rideau de fumée destiné à masquer les maigres avancées indiciaires que le SNIASS a cautionné par son vote ! La grande majorité des IASS, en particulier les plus nombreux du 1<sup>er</sup> grade d'inspecteur, constatera bientôt sur sa feuille de paie ce que représente en fait ce « vrai statut de A+ »

***Seul on subit, ensemble on est plus fort !***

***J'adhère à la CGT***

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Adresse :**  
**Téléphone :**  
**Email :**

**Affectation :**  
**Corps :**

**A renvoyer à :**

Syndicat SNASS-CGT - Ministère de la Santé - 14 avenue  
Duquesne - 75350 PARIS 07 SP  
Tél : 01 40 56 72 22 /  
mél : syndicat-cgt-snass@sante.gouv.fr